académie Bordeaux

direction des services départementaux de l'éducation nationale Dordogne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité technique spécial

Séance du 8 février 2016

Préparation de la rentrée 2016

Second degré

Cadre et contexte :

Le budget du département de la Dordogne au titre des établissements publics du second degré a été abondé de 13 postes pour la rentrée 2016, lesquels sont disponibles pour les structures des EPLE.

Les **principaux objectifs de la rentrée 2016** sont les suivants :

1-Assurer la mise en place de la réforme des collèges : cette réforme prévoit notamment la généralisation de l'enseignement d'une 2ème langue vivante en 5ème pour tous les élèves ainsi que l'alignement des heures d'enseignement en 5ème sur celles des autres niveaux.

Pour le département, le coût supplémentaire généré est estimé à plus de 4 ETP. Au niveau académique, il équivaut à plus de 70 emplois.

2-Maintenir les moyens de l'éducation prioritaire et garantir les engagements d'accompagnement des collèges sortant de l'éducation prioritaire : l'ensemble de ces heures permet d'assurer les moyens pour les REP ainsi que la garantie d'une allocation progressive des moyens aux collèges sortant de l'éducation prioritaire.

3-Maintenir le taux d'encadrement des lycées généraux et technologiques : l'objectif est celui du maintien du taux d'encadrement.

Par ailleurs et de manière transversale, la logique d'une **équité de traitement** entre établissements est poursuivie.

Ainsi, la répartition des moyens est effectuée en prenant appui sur les taux d'encadrement (H/E) par niveau d'enseignement. La répartition des dotations entre les départements s'effectue sur la base des taux d'encadrement prévisionnels. Les dotations des départements sont déléguées par niveau d'enseignement : collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et EREA.

Une régulation fondée sur l'équité a eu pour effet d'attribuer une dotation complémentaire afin de conforter des H/E faibles, tout particulièrement pour les collèges.

Enfin, comme l'année passée, une délégation de moyens hors enseignement est attribuée au titre des décharges de service, des pondérations et des missions particulières. Cette délégation de moyens prend la forme d'heures et d'indemnités pour missions particulières (IMP).

Les heures rémunèrent les pondérations et décharges de service prévues par le décret du 20 août 2014. Ces dernières recouvrent exclusivement, d'une part, les compléments de service dans un établissement situé dans une commune différente ou dans deux autres établissements et, d'autre part, la charge de l'entretien du laboratoire pour les enseignants de sciences physiques et sciences de la vie et de la terre qui ont plus de 8 heures d'enseignement dans un collège ne disposant pas de personnel de laboratoire.

Les indemnités pour missions particulières rémunèrent les autres activités hors face à face pédagogique qui font l'objet d'une lettre de mission par le chef d'établissement.

1-Les prévisions d'effectifs

	Constat 2015	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Ecart prévisions 2016/ constat 2015
Collèges/SEGPA	14 860	14 777	14 776	- 84
LP/SEP	2 882	2 918	2 836	- 46
EREA	122	135	118	- 4
Lycées GT	7 817	7 724	8 008	+ 191
Total	**25 681**	**25 554**	**25 738**	**+ 57**

Les élèves de la MC école de police sont intégrés aux lycées GT (48 élèves).
Les chiffres des collèges n'intègrent pas les élèves en DIMA (26).

2-L'enveloppe départementale

La dotation en postes

EMPLOIS	2015	2016	Ecart
Structure	1962	1975	+ 13
Pénitentiaire	5	5	0
Educateurs internat	17	12	- 5
Total	1984	1992	+ 8

La dotation en heures

	2015	2016	écart
HP	34 983	35 158	+ 175
HSA	2 997	2 890	- 107
s/total structures	37 980	38 048	+ 68

La répartition de la dotation en heures par niveaux d'enseignement

	2015				**2016**			
	HP	**HSA**	**Total**	**IMP**	**HP**	**HSA**	**Total**	**IMP**
CLG	18041.50	926.00	18967.50	185.25	18 203.25	901.75	19 105.00	183.00
LP/SEP/EREA	6 643.50	435.50	7 079.00	38.75	6 578.00	420.00	6 998.00	40.00
Lycées	10 281.50	1 049.00	11 330.50	105.00	10 378.50	1 055.50	11 434.00	104.00
total	34 963.00	2 414.00	37 377.00	329.00	35 159.75	2 377.25	37 537.00	327.00

Cette année l'enveloppe des IMP est déléguée en une seule fois.

	Février 2015		**Février 2016**		**Ecart**	
	Effectifs	DGH	Effectifs	DGH	Effectifs	DGH
CLG	14 777	18 967.50	14 776	19 105.00	- 1	+ 137,50
LP/SEP/EREA	3 053	7 079.00	2 954	6 998.00	- 99	- 81.00
LYCEES	7 724	11 330.50	8 008	11 434.00	+ 284	+ 103.50
total	25 554	37 377.00	25 738	37 537.00	+ 184	+ 160.00

La situation des collèges

	Février 2015	Février 2016	écart
HP	18 041.50	18 203,25	+ 161.75
HSA	926.00	901.75	- 24.25
DGH	18 967.50	19 105.00	+ 137.50
IMP	185.25	183.00	- 2.25
% HSA	4.9	4.7	- 0.2
H/E	1.22	1.23	+ 0.01
E/D	24.1	24.3	+ 0.2

La dotation des collèges intègre, au titre du rattrapage H/E, un ajustement exceptionnel d'un volume total de 930 heures.

La situation des LP (y compris SEP et EREA)

	Février 2015	Février 2016	écart
HP	6 643.50	6 578.00	- 65.50
HSA	435.50	420.00	- 15.50
DGH	7 079.00	6 998.00	- 81.00
IMP	38.75	40.00	+ 1.25
% HSA	6.1	6.0	- 0.1

La situation des Lycées

	Février 2015	Février 2016	écart
HP	10 281.50	10 378.50	+ 97.00
HSA	1 049.00	1 055.50	+ 6.50
IMP	105.00	104.00	- 1.00
DGH	11 330.50	11 434.00	+ 103.50
% HSA	9.3	9.2	- 0.1